



Union Départementale CGT
1, place de la Libération
93016 Bobigny cedex

☎ 01 48 96 36 37
✉ contact@cgt93.fr
📠 01 48 30 98 69

Communiqué de presse

**Contre la répression syndicale
Pour la défense de nos libertés
Plus de 150 personnes rassemblées devant le TGI Bobigny !
Relaxe pour le secrétaire général de l'UD CGT 93 !**

Le 31 octobre 2019, dans le cadre d'un déplacement gouvernemental en Seine-Saint-Denis, un rassemblement militant a été durement réprimé par les forces de l'ordre, et le Secrétaire Général de l'UD CGT 93 interpellé et placé en garde à vue.

Aujourd'hui se tenait l'audience convoquée au Tribunal de Grande Instance de Bobigny, où Hervé Ossant était poursuivi pour des faits de « violence » sur policier.

L'UD CGT 93 a souhaité faire de cette convocation un temps fort revendicatif pour la défense de nos libertés fondamentales. Il est purement scandaleux que dans un pays, qui s'enorgueillit d'être « la patrie des droits de l'homme », on s'attaque ainsi à des militants syndicaux, dont le seul tort est d'exprimer publiquement des revendications. Des syndicalistes, des salariés, des citoyens, trop nombreux sont les exemples de victimes d'agissements liberticides d'un Etat qui se donne tous les droits !

Nouvelle démonstration de cette dérive, dans une enquête rendu publique aujourd'hui, l'ONG Amnesty International dénonce des "arrestations arbitraires" lors d'une manifestation à Paris, le 12 décembre dernier.

En ce jour où l'histoire nous rappelle, qu'au Métro Charonne, des militants ont payé de leur vie leur engagement pour la paix à cause de la furie répressive de l'Etat, il faut plus que jamais rappeler notre plus ferme détermination à défendre nos libertés.

Ainsi plus de 150 personnes, syndicalistes, élus, citoyens, sont venus témoigner de leur soutien à Hervé Ossant, réclamer sa relaxe et rappeler qu'ils continueront à parler fort et lutter pour la justice sociale.

Devant les vidéos que nous avons fourni, qui démontent l'accusation des forces de l'ordre, le procureur a décidé d'abandonner les poursuites « pour violence » et demandé une requalification pour « outrage » (500€ avec sursis). Un élément qui redit l'utilité fondamentale de la liberté de filmer, d'informer, alors qu'une sombre loi dite de « sécurité globale » souhaite entraver ces libertés.

Après cette première victoire la CGT 93 continue d'exiger l'abandon de toutes les poursuites.

La juge rendra sa décision le 22 février 2021.

Bobigny le, 8 février 2021.

Contact presse : Hervé Ossant 06 40 11 96 59